

Étude # 20

LOI DE LIBERTÉ.

Liberté de penser et liberté de conscience.

La liberté est la faculté qui permet à l'individu de décider ou d'agir selon sa propre volonté. Ainsi, (...) l'homme est, par nature, maître de lui-même, c'est à dire qu'il a droit de faire tout ce qu'il croit convenable ou nécessaire à la conservation et au développement de sa vie. Cependant, cette liberté n'est pas absolue, et ne pourrait l'être, par la simple raison que l'homme, vivant en société, doit respecter ce même droit en chacun de ses semblables. (CALIGARIS, Rodolfo. Les Lois Morales.)

Pour que l'homme puisse jouir d'une liberté absolue, il faudrait qu'il vive isolé, comme un ermite dans le désert. *Dès qu'il y a deux hommes ensemble, ils ont des droits à respecter. (KARDEC, Allan. Le Livre des Esprits.)* La liberté est donc relative et doit respecter la liberté de l'autre, car la liberté et le droit d'une personne terminent là où commencent la liberté et le droit de l'autre.

La compréhension de la loi de liberté nous aide à percevoir que, pour progresser, nous avons besoin les uns des autres et que nous avons tous des droits réciproques à respecter, car tout préjudice que nous provoquons à notre semblable à partir de nos actes aura une conséquence selon la Loi de Dieu. C'est pour cela que l'enseignement de Jésus *ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas que les autres fassent pour vous* (Mathieu, 7 :12) – enseignement connu comme la règle d'or – établit les limites de notre liberté et nous indique comment vivre en société, selon les droits et les devoirs qui nous incombent. Devant Dieu, l'homme est responsable de ses pensées.

La loi de liberté est bien comprise quand nous apprenons à faire le lien entre la liberté de penser et la liberté de conscience. Nous savons que la liberté de penser est entière chez l'être humain : *C'est dans la pensée que l'homme jouit d'une liberté sans limite, car elle ne connaît pas d'entraves. (...) (KARDEC, Allan. Le Livre des Esprits.)* S'envolant avec les ailes de la pensée, l'esprit reflète ses propres idées et les idées des esprits avec lesquels il a des affinités, dans des processus naturels de syntonie. *Parmi les êtres primitifs, (l'esprit) se manifeste sous les forces de l'instinct. Parmi les êtres humains, elle se manifeste entre les illusions qui assaillent l'intelligence, et parmi les Esprits Perfectionnés, elle se révèle comme un précieux diamant qui reflète la Gloire Divine. En l'étudiant de notre point de vue spirituel, confinés entre l'animalité et l'angélitude, nous sommes amenés à l'interpréter comme étant le domaine de notre conscience éveillée, selon le niveau évolutif où les connaissances acquises nous permettent d'agir. La pensée met tout en mouvement, (...) créant et transformant, détruisant et recommençant pour purifier et sublimer. (...) (XAVIER, Francisco Cândido. Pensée et Vie. Par l'Esprit Emmanuel.)* Dans ce contexte, les Esprits de la Codification nous expliquent que *la conscience est une pensée intime qui appartient à l'homme, comme toutes les autres pensées. (6) Elle est le (...) centre de la personnalité, centre permanent, indestructible, qui persiste et se maintient à travers toutes les transformations de l'individu. La conscience est non seulement la faculté de percevoir, mais encore le sentiment que nous avons de vivre, d'agir, de penser, de vouloir. Elle est une et indivisible. (...) (DENIS, Léon. Le Problème de l'Être et de la Destinée.)*

Cependant, à mesure que les Esprits évoluent, la conscience du bien et du mal est bien mieux définie en eux, de sorte que la liberté de conscience, régulant les rapports interpersonnels, reflète

(...) *un des caractères de la vraie civilisation et du progrès.* (KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits.*)

La conscience, considérée comme la faculté d'établir des jugements moraux ou de valeurs, est un attribut par lequel l'homme peut connaître et juger sa réalité et la réalité d'autrui. Les jugements émis par la conscience et les interprétations des actes et des faits du quotidien présentent des limitations, car ils sont fondés sur des paramètres moraux que chacun établit pour soi. Elle est le fruit d'expériences et de croyances individuelles, élaborées dans le contexte culturel où se trouve la créature humaine et qui se manifeste selon l'évolution spirituelle de l'être. Ainsi, la liberté de penser est illimitée, mais la liberté de conscience est restreinte, car elle dépend du niveau évolutif de l'Esprit.

La conscience non éclairée peut alimenter des idées malsaines, engendrer et provoquer des actions moralement et éthiquement abusives, provoquant des souffrances et des dysharmonies envers elle-même et envers son prochain. Les obstacles à la liberté de conscience, la propagation de doctrines pernicieuses et l'esclavage humain sont des exemples de déviations provoquées par des Esprits imparfaits, dominés par l'orgueil et par l'égoïsme. Nous devons agir avec précaution en condamnant les actions, les idées ou les croyances des personnes, afin de ne pas enfreindre la liberté de conscience. Cependant, il faut considérer que réprimer (...) *les actes extérieurs d'une croyance quand ces actes portent un préjudice quelconque à autrui, ce n'est point porter atteinte à la liberté de conscience, car cette répression laisse à la croyance son entière liberté.* D'un autre côté, dès que possible, nous pouvons et même devons ramener sur le chemin de la vérité ceux qui en ont dévié, en utilisant, à l'exemple de Jésus, *la douceur et la persuasion*, et non la force. Les Esprits Supérieurs précisent que *s'il y a quelque chose qu'il soit permis d'imposer, c'est le bien et la fraternité ; mais nous ne croyons pas que le moyen de les faire admettre soit d'agir avec violence : la conviction ne s'impose pas.* (KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits.*)

Un autre abus de la manifestation de la conscience est l'esclavage, c'est-à-dire la soumission de la volonté, la limitation de la liberté de mouvement, d'agir et de penser de l'être. L'esclavage, sous toutes ses formes, est contraire à loi de Dieu, car c'est un abus de la force, même quand elle fait partie des coutumes d'un peuple. *La loi humaine qui consacre l'esclavage est une loi contre nature, puisqu'elle assimile l'homme à la brute et le dégrade moralement et physiquement.* L'esclavage humain est un mal. Le (...) *mal est toujours le mal et il n'y a pas de sophisme qui rend bon une mauvaise action. Cependant, la responsabilité du mal est relative aux moyens que l'homme dispose pour le comprendre. Celui qui profite de la loi de l'esclavage est toujours coupable de violation de la loi de la Nature.* (KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits.*)

Malgré toute la souffrance qui existe sur la Planète, l'Humanité a manifestement progressé, on voit la préoccupation mondiale pour valoriser la paix entre les peuples et les individus : *De siècle en siècle, l'homme rencontre moins de difficultés pour penser sans entraves, et chaque nouvelle génération trouve de plus amples garanties individuelles de l'inviolabilité de son for intérieur.* (...) *Dans les dissensions religieuses, les flammes des bûchers ont été remplacées par les lumières de l'élucidation, et dans la catéchèse philosophique ou politique, nous pouvons être certains qu'à l'avenir, on cherchera davantage à employer la force de la persuasion que l'imposition par la force.* (CALIGARIS, Rodolfo. *Les Lois Morales.*)

Libre-arbitre et responsabilité.

Le libre-arbitre est (...) la faculté que possède l'individu de déterminer sa propre conduite, c'est-à-dire la possibilité qu'il a, parmi deux ou plusieurs raisons suffisantes de vouloir ou d'agir, de choisir l'une d'entre elles et de la faire prévaloir sur les autres. (CALIGARIS, Rodolfo.)

Les Lois Morales.)

Le libre-arbitre est la condition de base pour que la personne puisse programmer sa vie et construire son futur, tout en comprenant que les droits, les limitations et les capacités individuelles doivent être respectées suivant les règles de vie en société. La personne perçoit instinctivement les limites de sa liberté, car comme il est créé intrinsèquement libre par Dieu pour être heureux, l'homme apporte dans sa propre conscience la compréhension de ces limites.

Le droit naturel de liberté est lié à celui de responsabilité, c'est-à-dire plus l'individu est libre, plus il est responsable. La responsabilité fait mûrir l'Esprit au long des expériences vécues sur le plan matériel et spirituel. Les notions de responsabilité sont observées, en premier lieu, dans l'accomplissement des devoirs sociaux et moraux envers soi-même et généralement envers son prochain. A mesure que la personne apprend à associer les notions de liberté et de responsabilité, elle exerce mieux son libre arbitre, poussée par un sentiment supérieur, qui lui permet de développer des actions d'amour envers son prochain.

En vérité, l'être humain responsable sait doser ses propres limites, comprenant que sa liberté s'arrête là où commence celle de son prochain. L'homme a le libre arbitre de ses actes parce qu'il a la liberté de penser et d'agir. Sans libre arbitre, l'homme serait une machine (KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits.*), il n'aurait pas de responsabilité sur mal qu'il pratique, ni de mérite sur le bien qu'il fait. Le libre-arbitre qui considère la loi de liberté et le sens de responsabilité, donne à l'Esprit la capacité d'agir avec équilibre dans les différentes situations du quotidien.

Dieu nous a donné la liberté et le libre arbitre comme des instruments de bonheur. La liberté nous est donnée pour nous donner une vision plus lucide de nous-mêmes et des autres, afin de discerner le rôle que nous devons exercer dans la société, nos limites et possibilités et celles de nos semblables.

Nous devons considérer qu'il y a (...) *liberté d'agir dès qu'il y a volonté de faire. Dans les premiers temps de la vie la liberté est à peu près nulle ; elle se développe et change d'objet avec les facultés. L'enfant ayant des pensées en rapport avec les besoins de son âge, il applique son libre arbitre aux choses qui lui sont nécessaires. L'enfant étant moins libre en raison de ses limitations naturelles, est également moins responsable de ses actes. L'adulte est considéré responsable de ses actes et attitudes parce que ses facultés organiques et psychiques sont développées, de sorte qu'il doit assumer les conséquences de ses actions pratiquées.*

Cependant, nous ne pouvons omettre de mentionner que le processus de maturation spirituelle est progressif, et est directement subordonné à la loi de l'effort de chacun. Nos imperfections spirituelles reflètent notre état évolutif. Dans ce sens, les Guides Spirituels nous expliquent que les (...) *prédispositions instinctives sont celles de l'Esprit avant son incarnation ; selon qu'il est plus ou moins avancé, elles peuvent le solliciter à des actes répréhensibles, et il sera secondé en cela par les Esprits qui sympathisent avec ces dispositions ; mais il n'y a point d'entraînement irrésistible quand on a la volonté de résister (...).* (KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits.*)

L'Esprit qui, d'une façon ou d'une autre, a emmagasiné certaines valeurs éducatives, est appelé à tel ou tel travail de responsabilité auprès d'autres êtres dans des épreuves difficiles, ou à la recherche de connaissances pour l'acquisition de sa liberté. Ce travail doit être mené à bien dans la droite ligne du bien, afin (...) qu'il soit le bon coopérateur de son Père Suprême, qui est Dieu. L'administrateur d'une institution, le chef d'un atelier, l'écrivain d'un livre, le maître d'une école, ont leur parcelle d'indépendance pour collaborer à l'œuvre divine, et doivent rétribuer la confiance spirituelle qui leur a été accordée. Ceux qui s'éduquent et acquièrent des droits naturels, inhérents à la personnalité, cessent d'obéir de façon absolue au déterminisme

de l'évolution, car ils sont aptes à coopérer au service des requêtes et peuvent créer les circonstances pour la marche ascensionnelle de leurs subordonnés ou frères en humanité, par le mécanisme de responsabilité de la conscience éclairée. (XAVIER, Francisco Cândido. *Le Consolateur.*)

En résumé, on peut dire que la (...) *liberté et la responsabilité sont corrélatives chez l'être et augmentent avec son élévation. C'est la responsabilité de l'homme qui fait sa dignité et sa moralité ; sans elle, il ne serait qu'une machine aveugle, un jouet des forces ambiantes. La notion de moralité est inséparable de celle de liberté. La responsabilité est établie par le témoignage de la conscience, qui nous approuve ou nous blâme suivant la nature de nos actes. (...) Si la liberté humaine est restreinte, elle est du moins en voie de perpétuel développement, car le progrès n'est pas autre chose que l'extension du libre arbitre dans l'individu et dans la collectivité. (...). Le libre arbitre est donc un épanouissement de la personnalité et de la conscience. Pour être libre, il faut vouloir l'être et faire effort pour le devenir, en s'affranchissant des servitudes de l'ignorance et des basses passions, en substituant l'empire de la raison à celui des sensations et des instincts.* (DENIS, Léon. *Le Problème de l'être et de la Destinée.*)

Libre-arbitre et fatalité.

La Doctrine Spirite enseigne que la (...) fatalité n'existe que par le choix qu'a fait l'Esprit en s'incarnant de subir telle ou telle épreuve ; en la choisissant, il se fait une sorte de destin qui est la conséquence même de la position où il se trouve placé (...). Ces épreuves choisies sont de nature physique (déficiences du corps physique, maladies, limitations financières etc.) (...) car pour ce qui est des épreuves morales et des tentations, l'Esprit, conservant son libre arbitre sur le bien et sur le mal, est toujours le maître de céder ou de résister. Un bon Esprit, en le voyant faiblir, peut venir à son aide, mais ne peut influencer sur lui de manière à maîtriser sa volonté. (KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits.*)

Les doctrines qui prêchent l'existence d'un fatalisme dirigeant la vie de la personne dans tous les sens, de la naissance à la mort, enseignent (...) *que tous les évènements sont préalablement fixés par une cause surnaturelle, l'homme n'ayant plus qu'à se réjouir s'il est favorisé par la chance, ou à se résigner si le destin lui est adverse. Ceux qui croient à la prédestination se basent sur la souveraine grâce divine, enseignant que depuis toute éternité quelques âmes ont été prédestinées à une vie de rectitude et, après la mort, à la grâce céleste, tandis que d'autres ont été préalablement assignées à une vie reprochable, et par conséquent, pré-condamnées aux peines éternelles de l'enfer. Si Dieu contrôle, avec anticipation, tous les actes et toutes les volontés de chaque individu – disent-ils -, comment cet individu peut-il avoir la liberté de faire ou de ne pas faire ce que Dieu aura décidé qu'il fera ?*

D'un autre côté, les déterministes soutiennent que les actions et la conduite de l'individu, loin d'être libres, dépendent intégralement d'une série de contingences desquelles il ne peut s'esquiver, telles que les coutumes, le caractère et le tempérament de la race à laquelle il appartient ; le climat, la terre et le milieu social où il vit ; l'éducation, les principes religieux et les exemples qu'il reçoit ; en plus d'autres circonstances non moins importantes comme le régime alimentaire, le sexe, les conditions de santé, etc. (CALLIGARIS, Rodolfo. *Les Lois Morales.*)

Ces doctrines, comme on le voit, réduisent l'homme à un simple automate, sans mérite ni responsabilité.

Le Spiritisme nous présente des enseignements plus conformes à la justice, la bonté et la miséricorde divine. La fatalité est comprise comme un produit du libre-arbitre, dont les évènements résultent des choix préalablement définis, le plus souvent dans le plan spirituel. Ces choix reflètent toujours la nécessité de progrès spirituel, et peuvent être modifiés selon le libre-

arbitre de la personne, ou reprogrammés selon le bénéfice qui peut en résulter pour quelqu'un. En vérité, le programme de réincarnation est flexible, adapté aux circonstances et aux résultats attendus. C'est pour cette raison que les Esprits Supérieurs affirment : *La fatalité, véritablement, ne consiste que dans l'heure où vous devez apparaître et disparaître ici-bas.* (KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits.*) A l'exception du suicide – toujours vu comme une transgression de la Loi Divine -, nous ne devons craindre aucun danger qui menace notre intégrité physique, car nous ne périrons pas si notre heure n'est pas arrivée. Cependant, il faut souligner que si l'heure de la mort est infaillible, on ne peut en déduire que les précautions pour l'éviter soient inutiles. Lorsque l'homme pressent que sa vie est en danger, il reçoit un avertissement des bons Esprits afin qu'il dévie du mal et reprogramme ses actes.

Il y a des gens qui semblent persécutés par une fatalité, indépendamment de la manière dont ils procèdent. Dans ce cas, ce sont des épreuves choisies antérieurement et qui leur arriveraient de toute façon. Cependant, de telles épreuves ne reflètent parfois que les conséquences de fautes commises par des actes irréflechis, dans l'existence actuelle.

L'exercice du libre-arbitre, visant notre bonheur spirituel, est un travail ardu dans lequel nous devons persister sans découragement. *La lutte et le travail sont aussi indispensables au perfectionnement de l'esprit, que le pain matériel est indispensable au maintien du corps physique. C'est en travaillant et en luttant, en souffrant et en apprenant que l'âme acquiert les expériences nécessaires dans sa marche vers la perfection.* (XAVIER, Francisco Cândido. *Le Consolateur.*)

Il n'y a jamais de fatalité dans les options morales, car une décision personnelle malheureuse ne doit pas être vue comme une malchance ou comme une imposition de Dieu à ses enfants. C'est pourquoi les Esprits Supérieurs affirment : (...) *Or, celui qui délibère sur une chose est toujours libre de la faire ou de ne pas la faire. Si l'Esprit savait d'avance que, comme homme [incarné], il doit commettre un meurtre, c'est qu'il y serait prédestiné. Sachez donc qu'il n'y a personne de prédestiné au crime, et que tout crime ou tout acte quelconque est toujours le fait de la volonté et du libre arbitre.*

En résumé, la fatalité qui semble présider aux destins est le résultat de choix définis dans notre programme de réincarnation et de notre libre-arbitre dans les actions quotidiennes. Ainsi, soyons attentifs aux conseils de l'un des Esprits de la codification : *Toi-même as choisi ton épreuve : plus elle est rude, mieux tu la supportes, plus tu t'élèves. Ceux-là qui passent leur vie dans l'abondance et le bonheur humain sont de lâches Esprits qui demeurent stationnaires. Ainsi le nombre des infortunés l'emporte de beaucoup sur celui des heureux de ce monde, attendu que les Esprits cherchent pour la plupart l'épreuve qui leur sera la plus fructueuse. (...) D'ailleurs, la vie la plus heureuse est toujours agitée, toujours troublée : ne serait-ce que par l'absence de la douleur.* (KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits.*)